

COMMISSION D'APPEL

04.76.26.87.72) – Mardi à partir de 16 H.

REUNION DU MARDI 23/04/2019

Président de séance: H. GIROUD-GARAMPON.

Présents : A. SECCO (secrétaire), J. LOUIS, V. SCARPA, R. NODAM, G. BISERTA, J. M. KODJADJANIAN.

Excusé : M. VACHETTA.

Absents : H. COBAN, Y. DUTCKOWSKI.

CONVOCATIONS

DOSSIER N°35: Appel du club de **MANIVAL ES en date du 17/04/2019** contestant la décision prise par la commission départementale de discipline lors de sa réunion du 16/04/2019.

Match : – RACHAIS ES.1/ MANIVAL ES.1 – U19 - D1 du 06/04/2019.

Sur la sanction suivante: Pour un joueur du club de MANIVAL : 6MF+Automatique de suspension à compter du 07/04/2019 assortie de 45€ d'amende.

L'audition aura lieu le mardi 07/05/2019 à 18H30.

Les personnes sont convoquées par LA BOITE MAIL des clubs qui transmettront la convocation aux personnes concernées.

L'arbitre officiel est convoqué par sa boite mail.

DOSSIER N°36: Appel du club de **CROLLES FC en date du 16/04/2019** contestant la décision prise par la commission départementale de discipline lors de sa réunion du 09/04/2019.

Match : GROUPEMENT SUD DAUPHINE / CROLLES FC– U17. D1 du 30/03/2019.

Sur la sanction suivante: Pour un éducateur du club de CROLLES : 6 Mois Ferme de suspension à compter du 15/04/2019 assortie de 100€ d'amende.

L'audition aura lieu le mardi 07/05/2019 à 19H15.

Les personnes sont convoquées par LA BOITE MAIL des clubs qui transmettront la convocation aux personnes concernées.

L'arbitre officiel est convoqué par sa boite mail.

Président de séance
Hervé GIROUD-GARAMPON

Le Secrétaire
André SECCO